

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

**Agence de financement des infrastructures
de transport de France (AFIT France)**

Décision du 7 juillet 2023

portant délégation de signature à l'AFIT France (Secrétariat général)

NOR : TRET2316760S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le président du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France),

Vu les articles L1512-19s. et R1512-12 à R1512-19 du code des transports, en particulier son article R1512-16 relatifs à l'AFIT France ;

Vu le décret du 24 janvier 2023 portant nomination du président du Conseil d'administration de l'AFIT France – M. VERGRIETE (Patrice) publié au JORF du 25 janvier 2023 ;

Vu la décision du 25 janvier 2023 portant délégation de signature à l'AFIT France (Secrétariat général) publié au BO du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 26 janvier 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'empêchement de Mme Katrin MOOSBRUGGER, secrétaire générale de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France), délégation de signature est accordée à Mme Christel DINANT, secrétaire générale adjointe de l'AFIT France, pour les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFIT France par l'article R1512-16 du code des transports, à l'exclusion des délibérations du Conseil d'administration.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 7 juillet 2023

Patrice VERGRIETE